LETTRE
DE
M. L'ÉVÊQUE DU MANS
A MESSIEURS
LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE.

LETTRE
DE
M. L'ÉVÊQUE DU MANS
A MM. les Electeurs du Département de la Mayenne.

Je me suis tu, Messieurs, lorsque je reçus la nouvelle de votre première assemblée au mois de Décembre dernier, pour choisir un Evêque au Département de la Mayenne, pour donner un Pasteur au Territoire confié à mes soins, & sur lequel l'Esprit saint m'a établi Evêque.

Pouvois-je croire que vous vous prêteriez à une entreprise aussi inouie & entièrement hors de votre compétence ! Pouvois-je croire qu'une partie de mes enfans repousseroit son père! Pouvois-je croire que le vœu de tous les Evêques de France, si clairement manifesté dans l'exposition des principes du Clergé, ne seroit point entendu de vous, & que vous compteriez pour rien l'exemple & l'adhésion de vos Pasteurs ! Pouvois-je croire que vous fermeriez volontairement les yeux & que vous résisteriez à la lumière de la vérité, que vous offroient tant d'instructions solides qui vous étoient adressées de toute part ! Pouvois-je croire, enfin, que méconnoissant tous les droits

& toutes les règles, vous vous décideriez à ravir à ma sollicitude & à mon zèle, une portion précieuse de mon Troupeau, pour la livrer à un Pasteur sans mission, à un Pasteur étranger, sous lequel elle ne peut trouver que la destruction & la mort!

Voilà les raisons de mon silence; & ce silence étoit un hommage que je rendois à la pureté de votre foi, à votre attachement inviolable pour la Religion de vos Pères, à votre amour pour un Pasteur qui regarde son salut comme inséparable du votre, & dont votre fidélité avoit fait jusqu'ici la joie & la couronne.

Hélas!... Je me suis trompé!

Une partie de mon Troupeau s'est soulevée contre moi, mes Enfans m'ont abandonné, ils ont quitté les sources du salut, qui ne se trouve que dans le sein de l'Eglise, pour se faire une Eglise à part, une Eglise étrangère à la succession, séparée de l'unité Catholique, & qui ne tient par aucun lien ni aux Apôtres ni à Jésus-Christ.

Vous avez dit à un Pasteur qui n'étoit point Pasteur: gouvernez nous, conduisez nous; & il vous a répondu: je ne vous gouvernerai pas, je ne me rendrai pas coupable de cette usurpation sacrilége.... Je ne suis pas l'Envoyé du Seigneur, parce que je ne le suis pas de son Eglise. Si je déférois à vos vœux, je consommerois votre malheur & le mien; je ne pourrois que vous perdre & me perdre avec vous.

Telle fut sa réponse: & cette réponse, vous le savez, se trouve aujourd'hui confirmée par la décision du Chef de l'Eglise.

J'ai espéré que ces nouveaux traits de lumière vous rapprocheroient de nous, je me livrois à la

douce confiance de resserrer avec vous des liens dont la rupture avoit semblé m'arracher à une partie de moi-même.... Mais j'apprends que mes espérances sont encore trompées à cet égard, & que vous vous disposez à procéder á une nouvelle élection.

Un plus long silence de ma part seroit un crime que j'aurois à me reprocher ; le devoir de ma charge, & le plus cher de vos intérêts, dont je suis comptable, me font une nécessité de le rompre ; je vous parlerai donc, & avec toute la force de la vérité, & en vertu de l'autorité que je tiens de Jésus-Christ sur vous ; je déclare :

1°. Qu'aucune partie de mon Diocèse ne peut être soustraite à ma Jurisdiction que de mon consentement, & par l'autorité de l'Eglise, & que tout démembrement qui seroit fait autrement, doit être regardé comme nul & de nul effet dans l'ordre de la Religion.

2°. Je déclare que quiconque entreprendroit d'exercer les Fonctions Episcopales dans les parties de mon Diocèse ainsi prétendues démembrées, sans l'intervention de l'Eglise, doit être regardé comme un intrus & un schismatique, dont tous les actes seroient illicites & nuls, en ce qui concerne la Jurisdiction.

3°. Je déclare que les nouveaux Vicaires, qui, sous les ordres de l'Evêque intrus, prétendroient exercer la Jurisdiction Episcopale dans quelque partie de notre Diocèse, participeroient à son schisme ; & que tous les actes exercés par eux, en vertu de ce Pouvoir, doivent être regardés comme illicites & nuls en ce qui concerne la Jurisdiction.

4°. Je déclare illicites & nuls en ce qui exige la

Juriſdiction, tous les actes exercés par les Curés & Vicaires, qui n'auroient de miſſion ou d'inſtitution que de l'Evêque intrus, parce qu'il n'a aucun caractère, pour la conférer.

5°. Je déclare que la deſtitution des Curés, qui a été, ou qui ſeroit opérée ſans formes Canoniques, par la ſeule déclaration de la Puiſſance Séculaire, eſt & demeure nulle & de nul effet dans l'ordre de la Religion; que leſdits Curés, ainſi deſtitués, ſont toujours les ſeuls & véritables Paſteurs de leurs Paroiſſiens; que les Prêtres qu'on leur ſubſtitueroit en qualité de Curés, & qui en exerceroient les fonctions, doivent être regardés comme des intrus & des ſchiſmatiques, & que tous les actes exercés par eux, en matière de juriſdiction, doivent être regardés comme nuls & de nul effet.

Et dans cette déclaration, Meſſieurs, vous n'entendez pas ſeulement la voix d'un Evêque iſolé, & qui ne vous parle que d'après lui-même; c'eſt la voix de toute l'Egliſe Gallicane, c'eſt la voix du ſouverain Pontife, dont la déciſion & les ſentimens ne peuvent plus être un problême pour vous, après le bref qu'il vient d'adreſſer à l'Eccléſiaſtique reſpectable, qui avoit d'abord réuni vos ſuffrages & qui les a encore mieux juſtifiés en s'y refuſant; c'eſt la voix des Pères, des Conciles, de l'Egliſe Catholique & de toute l'antiquité Chrétienne.

C'eſt au nom de cette Egliſe, notre Mère commune, & qui nous a juſqu'ici réunis dans ſon ſein, c'eſt par votre Salut & par celui de vos frères, que je vous conjure, Meſſieurs, de réfléchir aux ſuites funeſtes que peut avoir la démarche dans

laquelle on vous a imprudemment engagés. Vous ne pouvez paſſer outre ſans vous précipiter, & ſans précipiter avec vous le Département que vous repréſentez, dans toutes les horreurs d'un ſchiſme dont la conſommation ſera votre ouvrage. En rejettant vos anciens Paſteurs, les ſeuls légitimes, les ſeuls que l'Egliſe vous a donnés ; vous n'aurez plus que des Paſteurs de votre création, que des Paſteurs que l'Egliſe ne connoît point, & par conſéquent ſans pouvoirs. Ils béniront les mariages, & les mariages ne ſeront pas bénis ; ils tenteront en vain de délier les pécheurs, les pécheurs demeureront dans leurs iniquités ; ils offriront la victime ſainte, mais le ſacrifice ſera ſouillé par la profanation & le ſacrilège.

Tel eſt, Meſſieurs, le ſpectacle affreux qui excite en ce moment les ardeurs & les ſollicitudes de mon zèle. Comment pourrois-je être le témoin muet & tranquille de tant de maux prêts à fondre ſur vous. Quelle excuſe pourrois-je alléguer au Tribunal de Dieu, qui me demandera un jour compte de mon adminiſtration & de vos ames, ſi, par un ſilence coupable, je ne vous avois averti.

Au reſte, Meſſieurs, vous avez beau faire, je ſerai toujours votre Evêque, tant que les liens qui nous uniſſent, n'auront pas été briſés par la puiſſance qui les a formés. Si j'avois à vous abandonner, ce ne ſeroit pas dans des circonſtances auſſi périlleuſes que celles où vous vous trouvez. Hélas ! ſi je ne conſultois que moi-même, il y a long-tems que je gouterois dans la retraite, le repos que mon âge & mes infirmités me rendent néceſſaire. Mais quel repos & quelle paix pou-

rois-je me promettre, vous voyant exposés à tant de dangers! je ne sais quel sort la Providence me réserve, ni jusqu'où se portera la violence des hommes.... Ils peuvent m'arracher à vous, mais ils ne vous arracheront jamais à ma tendresse, ni à l'amour que je vous ai juré dans mon installation. Dans l'exil, dans le fond d'un cachot, dans les angoisses de la mort, dont tout m'avertit que le terme ne peut être bien éloigné, mes prières, mes vœux, mon dernier soupir seront pour le troupeau que le Seigneur m'a donné.

S'il ne falloit que mon consentement, Messieurs, pour légitimer vos opérations, & prévenir tous les malheurs qui en seront la suite, Dieu m'est témoin, que je serois le premier à y concourir; je l'ai déclaré dans tous les temps, & c'est avec la même vérité que je le répète en finissant; je ne me refuserai jamais à l'érection d'un Evêché à Laval, pourvu qu'elle soit faite par les voies Canoniques, qui sont les seules qui peuvent décharger ma conscience des obligations que j'ai contractées envers vous. Mais, sans l'intervention de l'Eglise, toute démarche de ma part à cet égard seroit illégitime, elle seroit même nulle. Je me rendrois coupable, & vous ne pourriez tirer aucun avantage de mon crime.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Paris ce 12 *Mars* 1791.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

✝ FRANÇ. GASPARD, Ev. du Mans.